



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022

Liste des délibérations

DELIBERATION N° 2022 – 035

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°1

DELIBERATION N° 2022 – 036

OBJET : PROJET CENTRE DE LAVAGE – CESSION PARCELLES COMMUNALES

DELIBERATION N° 2022 – 037

OBJET : ACQUISTION DES PARCELLES L 097 et L550

DELIBERATION N° 2022 – 038

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF – ANIMATEUR EN COURS DE QUALIFICATION

DELIBERATION N° 2022 – 039

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – EMPLOIS PERMANENTS - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

DELIBERATION N° 2022 – 040

OBJET : ACQUISTION PARCELLE B675

DELIBERATION N° 2022 – 041

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – EMPLOIS PERMANENTS- MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN POSTE

DELIBERATION N° 2022 – 042

OBJET : TARIFICATIONS DES CENTRE DE LOISIRS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 5 juillet 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal, le jeudi 30 juin 2022 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 19

Présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. BOUVET Yann ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; M. DUFEU Jean Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. PIPARD Vincent.

M. DUFEU Jean Pierre a donné pouvoir à Mme DOURDAIN Laurence

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022 – 035

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°1

La maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget primitif le 29 mars dernier, en recettes d'investissement, pour le financement des travaux d'extension de la maison de santé il a été prévu un emprunt d'un montant de 300 000 euros.

Compte tenu des avenants en cours et du contexte actuel d'augmentation du coût des matériaux, il semble plus prudent d'augmenter de 50 000 euros le montant de cet emprunt. Il vous est donc proposé de modifier le budget primitif 2022 et d'adopter la décision modificative N°1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative N°1 telle que présentée ci-dessous :

Dépenses investissement			
Chapitre	Montant BP	DM1	Nouveau montant
23	1 939 603,97	+ 50 000,00	1 989 603,97
Recettes investissement			
Chapitre	Montant BP	DM1	Nouveau Montant
16	300 000,00	+ 50 000,00	350 000,00



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Publication : 11/07/2022

ID : 035-213503477-20220705-DELIB2022036-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 5 juillet 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 30 juin 2022 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 19

Présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. BOUVET Yann ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; M. DUFEU Jean Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. PIPARD Vincent.

M. DUFEU Jean Pierre ayant donné pouvoir à Mme DOURDAIN Laurence

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022 – 036

OBJET : PROJET CENTRE DE LAVAGE – CESSION PARCELLES COMMUNALES

Le Maire présente à l'assemblée le projet d'implantation d'un centre de lavage et multi-services envisagé par M. Chantebel gérant de la société Climapac sur sa propriété ZA du Bourgneuf. Pour faciliter la mise en œuvre de ce projet, il conviendrait que la commune cède une partie des parcelles communales L621 et L415, ce qui correspond au triangle enherbé, situé au carrefour des routes départementales.

Après en avoir débattu, par 17 voix POUR et 3 ABSTENTIONS : M. Bazin, M. Bouvet, M. Souhard, le Conseil Municipal, à la majorité

- **ACCEPTE** la cession d'une partie des parcelles communales L621 et L415, au prix qui sera fixé par le pôle d'évaluation domaniale ;
- **DIT** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 5 juillet 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 30 juin 2022 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 19

Présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. BOUVET Yann ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; M. DUFEU Jean Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. PIPARD Vincent.

M. DUFEU Jean Pierre ayant donné pouvoir à Mme DOURDAIN Laurence

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022 – 037

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES L 097 et L550

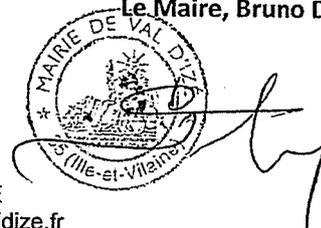
Le Maire indique à l'assemblée que l'acquisition des parcelles L097 et L550 d'une contenance respective de 2415 m² et 4653m², permettrait à la commune d'envisager, à l'avenir, le désenclavement de la salle de sports et du parking du centre culturel. Différents échanges ont eu lieu avec les propriétaires qui attendent une proposition officielle d'achat des terrains ainsi que des peupliers, plantés il y a environ 20 ans.

Vu le budget primitif 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'acquisition par la commune des parcelles L097 et L550 d'une contenance respective de 2415 m² et 4653m² au prix de 1€50 le m²,
- **DIT** que les peupliers seront payés en sus au prix de 2 000 euros, et les frais de notaire mis à la charge de la commune,
- **CHARGE** le maire de transmettre cette proposition aux conjoints DUFEU,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document permettant la mise en oeuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA



Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Publication : 11/07/2022

ID : 035-213503477-20220705-DELIB2022038-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 5 juillet 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 30 juin 2022 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 19

Présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. BOUVET Yann ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; M. DUFEU Jean Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. PIPARD Vincent.

M. DUFEU Jean Pierre ayant donné pouvoir à Mme DOURDAIN Laurence

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022 – 038

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF – ANIMATEUR EN COURS DE QUALIFICATION

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 8 décembre 2021, 8 postes « CEE animateur qualifié » ont été ouverts pour la période du 27 juin 2022 au 31 août 2022, puis que par délibération en date du 29 mars 2022, 2 postes « CEE animateur en cours de qualification » ont été ouverts pour l'année. Or pour la période estivale, l'équipe d'animation sera composée des trois agents communaux qualifiés, de 5 animateurs qualifiés et 3 animateurs stagiaires, il est donc proposé à l'assemblée, d'ouvrir un 3^{ème} poste « CEE en cours de qualification » pour la période 11 juillet 2022 au 31 août 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'ouvrir au tableau des effectifs, 1 emploi en contrat d'engagement éducatif « animateur en cours de qualification », pour la période 11 juillet 2022 au 31 août 2022.
- **DIT** que cet emploi CEE « animateur en cours de qualification » sera rémunéré sur la base d'un forfait journée fixé comme suit :
 - Journée de 7 heures : 33 euros
 - Journée de 8 heures : 37 euros
- **PRECISE** que le forfait « Réunions » fixé à 90 euros sera versé sous réserve de la participation de l'animateur à l'ensemble des réunions de préparation, attestée par un certificat administratif du maire
- **AUTORISE** le maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Publizierte 11/07/2022

ID : 035-213503477-20220705-DELIB2022039-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 5 juillet 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal, le jeudi 30 juin 2022 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 19

Présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. BOUVET Yann ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; M. DUFEU Jean Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. PIPARD Vincent.

M. DUFEU Jean Pierre a donné pouvoir à Mme DOURDAIN Laurence

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022 – 039

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – EMPLOIS PERMANENTS - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire expose :

« Deux agents réunissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade, ils pourront être nommés si le conseil municipal crée ces postes au tableau des effectifs. »

Considérant que la commune a rédigé ses lignes directrices de gestion, document qui définit les modalités d'avancement, applicable à compter du 1^{er} janvier 2021,

Considérant que deux agents réunissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de transformer au 05 septembre 2022 le poste d'Adjoint territorial animation (34/35°) en un poste d'Adjoint d'animation principal 2^{ème} cl (34/35°),
- **DECIDE** de transformer au 15.09.2022 le poste de Rédacteur à temps complet en un poste de Rédacteur principal 2^{ème} cl à temps complet ,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document permettant la mise en oeuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA



Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Publication : 11/07/2022

ID : 035-213503477-20220705-DELIB2022040-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 5 juillet 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal, le jeudi 30 juin 2022 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 19

Présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; M. TRUFFAULT Gérard ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. BOUVET Yann ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; M. DUFEU Jean Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. PIPARD Vincent.

M. DUFEU Jean Pierre a donné pouvoir à Mme DOURDAIN Laurence

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022 – 040

OBJET : ACQUISITION PARCELLE B675

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un bornage a été réalisé le 22 septembre dernier entre la propriété de monsieur Jean-Claude NEVEU (section B n°523) et la propriété de la commune (section AK n°262). Cette parcelle a été versée au domaine public communal, elle forme, depuis 2015, la voie communale dénommée « Chemin de la source ». Le fossé qui borde cette voie est resté privé, il convient qu'il devienne communal, et donc procéder à l'acquisition de la parcelle B675 d'une superficie de 1a05.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder à l'acquisition de la parcelle B675 d'une superficie de 1a05 au prix : 0,30 euros le m²,
- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document permettant la mise en oeuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA